

MAIRIE DE ST ALBIN DE VAULSERRE

Procès-verbal du Conseil municipal Séance du mardi 09 septembre 2025

Le 09 septembre 2025 le Conseil Municipal s'est réuni, à 20h30, sous la présidence de

Monsieur Cédric MILANI, Maire

Date de la convocation : 03 septembre 2025

Membres présents : Marc Rochet, Karine Mollier, Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani

Membre absent excusé

Léa Mollier (Représentée par Karine Mollier)

Maryline Rivollet (Représentée par Estelle Milani)

Gilbert Longo (Représentée par Marc Rochet)

Membre absent non excusé : 0

Secrétaire de séance : Karine MOLLIER

- **Modification ordre du jour**
 - Rajout délibération renouvellement des conventions des associations : Les nuits magiques, FC SAV, Gym fit
 - Rajout Délibération fond de concours 2025.(annule et remplace la délibération numéro 25_07_03)
- **Approbation du CR du dernier Conseil en date du 08 juillet 2025**

Mr le Maire demande à l'assemblée d'effectuer une minute de silence en hommage à Mr Maurice Gentil-Perret décédé le 10/08/2025.

Pour rappel Mr Gentil-Perret a été élu au conseil municipal en 1971 puis régulièrement réélu. En 1989 il devenait 3eme adjoint, puis 1er adjoint de 1995 à 1998, date à laquelle il prenait la succession de Maurice Cattin-Bazin comme maire jusqu'en 2012, année où il a donné les rênes de la commune à Sébastien Gueugnot, tout en restant conseiller jusqu'en 2014.

Décisions prises par le MAIRE

Les permanences de la mutuelle communale reprendront aux dates et horaires suivant :

- Le mardi 9 septembre
- Le mercredi 8 octobre
- Le mercredi 26 novembre
- Le mercredi 3 décembre.

Le matin de 9h00 à 12h00.

Le Maire a autorisé les permanences Coccin'ou sur la commune les jeudis de septembre et octobre

de 9h30 à 11h30 à l'extérieur, devant la mairie, en attendant la réunion du COPIL pour statuer sur le dispositif.

Le Maire a signé le Devis Nilfisk pour la commande de Kit Lamelles pour la machine à laver de 117€06 TTC soit 97€55 HT.

Le maire a signé les arrêtés de voirie et de stationnement pour le tour de France Féminin et pour le défi des vals.

Les deux courses ont eu lieu pendant le mois d'août et se sont très bien passées.

Le maire a signé le Contrat d'Aurélié Coch pour la période du 26 août 2025 au 20 novembre 2025 inclus (Aurelie sera en congés du 1 sept au 11 septembre inclus).

Lors du décès de Mr Gentil Perret (ancien maire), la commune a réalisé un article dans le Dauphiné et a fait livrer une coupe de fleur au nom de la municipalité.

Pour donner suite à la demande de Gymfit pour avoir un placard dans la salle des fêtes, Nous sommes d'accord pour que Gymfit mette un placard dans la première partie du sous-sol de la salle des fêtes, aux dimensions équivalentes au placard existant et avec leur cadenas (comme le club des nuits magiques).

On va lancer des demandes de devis pour les nettoyages complets de la salle des fêtes et des vitres de la mairie pour fin octobre voir début novembre.

Pour donner suite à l'étude de poste de Céline Cazals, la société Azergo a mis en prêt du matériel d'essai en accord aux prescriptions :

- Chaise
- Rooler mouse.
- Support de pied.

Une demande de prise en charge d'une partie de la facture sera faite auprès de la FIPHFP (Fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

La demande des devis pour le repas des aînés est en cours.

Le maire informe que la demande de fond de concours a été refusée car les travaux ont été démarrés avant la demande de subvention au fond de concours.

- **Délibération convention association « Les nuits magiques »**

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à signer la reconduction de la Convention de mise à disposition de la salle des fêtes avec l'Association « Nuits Magiques» pour l'année 2025-2026.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité.

- **Délibération convention association FC SAV**

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à signer la reconduction de la Convention avec l'Association FC SAV pour l'année 2025-2026.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité.

- **Délibération convention association Gymfit**

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à signer la reconduction de la Convention avec l'Association Gymfit pour l'année scolaire 2025-2026.

Le montant de la location sera de 6€/heure.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité.

- **Délibération convention boucle cyclotouristique**

Le Département de l'Isère a décidé de revoir son offre de boucles cyclo touristiques suite à la mise en place d'un nouveau référentiel national définissant la « cotation de la difficulté des itinéraires de tourisme à vélo ».

Pour ce faire 3 nouveaux itinéraires ont été conçus dans le secteur des Vals du Dauphiné, en coopération avec la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné (CCVD) et les associations locales de cyclistes.

Ainsi, la boucle existante sera remplacée par 3 nouveaux itinéraires maillant le territoire, avec des niveaux de difficulté allant de « très facile » (vert) à « difficile » (rouge)

Votre commune sera traversée par la boucle n°8, dénommée « La Vaulserre », d'une longueur totale de 21.25 km, qui emprunte à la fois le réseau routier départemental et communal, en et hors agglomération et dont le niveau de difficulté est classé comme « facile »

Pour rendre opérationnel ces itinéraires, il convient maintenant que le Département de l'Isère puisse réaliser leur jalonnement. Cette étape nécessite au préalable l'obtention de l'accord de principe de votre commune sur la convention de création et de gestion des boucles

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité d'autoriser Mr le maire à signer cette convention avec le Département.

- **Délibération Convention Cadre Frelon asiatique avec l'intercommunalité des VDD**

La Communauté de communes s'est ainsi engagée depuis 2022 dans des actions concrètes et opérationnelles, notamment :

- Sensibilisation et information de la population sur les procédures de signalement et les actions à mener face au frelon asiatique.
- Financement de la destruction des nids en partenariat avec le Département de l'Isère et les communes des Vals du Dauphiné, en lien avec l'appui du Groupement de Défense Sanitaire Apicole (GDSA), dont les missions sont :

- o Répondre aux signalements d'insectes ou de nids via la plateforme régionale

- www.frelonsasiatiques.fr, par photo, mail ou téléphone.

- o Encadrer la destruction des nids de frelons asiatiques en conventionnant avec des entreprises de désinsectisation signataires d'une charte de bonnes pratiques.

- o Assurer une cartographie annuelle de la présence et de l'évolution du frelon asiatique par commune.

- o Former, à la demande des communes, leurs agents techniques ou des espaces verts à

- la reconnaissance du frelon asiatique et aux mesures à prendre en sa présence.
- o Transmettre chaque année aux communes le nombre d'interventions et de nids détruits sur leur territoire.

Le financement de la destruction des nids de frelons sur l'année 2025 est réparti comme suit

- 50 % pris en charge par le Département de l'Isère,
- 50 % pris en charge par les collectivités (EPCI et Communes membres signataires de la convention).

La commune s'engage à participer activement à la lutte contre le frelon asiatique en :

- Intégrant le réseau de référents frelon asiatique animé par la CCVD en désignant un représentant pour la commune (élu ou citoyen).
- Sensibilisant les usagers à l'aide des éléments fournis par la CCVD et le GDSA.
- Transmettant toutes informations utiles aux VDD.
- Finançant le dispositif à hauteur de 25% répartis équitablement entre l'ensemble des communes sous la forme d'un forfait annuel de 225€, dans une logique de mutualisation et d'équité. Le montant est indépendant du nombre de nids détruits sur chacune des communes. La prise en charge financière de la destruction des nids de frelons asiatiques s'effectue dans la limite de l'enveloppe financière définie par le Département de l'Isère pour l'ensemble de son territoire soit 73 500€, et par la Communauté de communes, enveloppe fixée à 16 000€.
- Le financement de la destruction des nids sera conditionné par le retour signé de la convention et le versement de la participation financière par la commune

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité d'autoriser Mr le maire à signer cette convention Cadre avec l'intercommunalité des Vals du Dauphiné

- **Délibération Fonds de concours**

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 25-07-03 Demande Fonds de Concours

Le maire fait part au conseil municipal que la Communauté de communes a voté un règlement de fonds de concours le 30 mars 2023, pour Saint Albin de Vaulserre. Mais a refusé le premier projet car les travaux ont déjà été réalisés.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux du local technique, peuvent être financés, en partie, par le fonds de concours de la communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Accepte de financer par le fonds de concours une partie des travaux

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité.

- **Point projet Local technique et appartement + Salle des associations.**

La conclusion des appels des offres a eu lieu lundi 22 juillet 2025 en présence de la commission d'appel d'offre et de l'architecte Mr Benone Christian, ABC BENONE.
A l'ouverture des plis, le montant des opérations est significativement supérieur à l'estimatif de l'architecte.

Les dossiers de demandes de subventions ont été réactualisés et relancés auprès de la DSIL/DETR (Etat) et du département fin juillet 2025.

L'Etat nous a déjà informé que notre dossier ne pourra pas être accepté sur l'année 2025, il pourra être présenté en commission en 2026 sous réserve de leur fournir les pièces complémentaires soit

- Le détail par lot des travaux (APD)
- L'étude thermique/énergétique de gain de 30% DSIL ou économies d'énergie DETR
- L'attestation de non-commencement des travaux avant le dépôt du dossier

Nous sommes toujours en attente du retour du département.

De ce fait, nous ne pouvons pas lancer ce projet sur 2025.

Mr le maire demande à Mr Benone (l'architecte) de préparer les courriers pour informer les entreprises que nous ne donnerons pas suite à l'appel d'offre et que le projet est ajourné car les subventions demandées n'ont pas été accordées.

- **Point travaux**

Les travaux concernant le problème d'écoulement des eaux route de Bonne Blanche ont été réalisés sur le mois de juillet par l'agent communal, l'équipe municipale et l'entreprise Burille.

L'élagage d'été est en cours (lamier + broyage)

Les travaux du SIEGA sous le pont du Guiers ont été réalisés.

Le Captage des pigeons à la mairie démarrera le 2 octobre 2025.

La fin des travaux de l'hospice est prévue sur la fin d'année 2025.

- **Point commission**

- **Questions Diverses.**

Alpes Isère Tour 2026. Réunion avec Cotni (Comité d'Organisation du Tour Nord Isère) le 12 septembre 2025 à 17h à Saint Martin de Vaulserre.

Fin de la réunion à 00h05

Prochain conseil municipal le mardi 14 octobre 2025.

Secrétaire de Séance
Karine MOLLIER



Le Maire,
Cédric MILANI

